

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 COMMUNE DU BEAUSSET

I Cadre général du Compte Administratif 2022

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation, et est disponible sur le site internet de la ville du Beausset : <https://www.ville-lebeausset.fr>

A- Le principe

Le compte administratif (CA) retrace l'ensemble des mouvements, c'est à dire l'ensemble des recettes et des dépenses effectivement réalisées sur une année. Il doit être présenté au Conseil Municipal dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice, donc au plus tard le 30 juin de l'année suivante. Il doit être concordant au compte de gestion tenu de son côté par le comptable public dépendant de la Direction des Finances Publiques.

Il est proposé de procéder au vote du compte administratif 2022 avant le vote du budget 2023 considérant la clôture de l'exercice 2022 au 31 décembre, et la réception du compte de gestion provisoire 2022. Il n'y aura donc pas de reprise anticipée au BP 2023.

Le compte administratif 2022 est en concordance avec le compte de gestion 2022.

A noter que la présentation de la note suit la maquette définie par l'instruction M14. Il est précisé que le compte administratif 2022 annexé correspond à celle des communes de + de 10 000 habitants. Pour mémoire, la population en 2022 était de 10 020 habitants.

B- Le compte administratif

A la clôture de l'exercice 2022, le compte administratif compte tenu des restes à réaliser fait apparaître un excédent global après couverture du besoin de financement de **1 682 927,48 €** (sera repris au budget primitif 2023) se décomposant comme suit :

EXECUTION BUDGETAIRE 2022 - PRESENTATION GENERALE				
DEPENSES/RECETTES	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION INVESTISSEMENT RAR	CUMUL
RECETTES	12 271 557.44	2 985 045.19	686 932.00	15 943 534.63
DEPENSES	9 814 912.75	3 103 858.90	1 341 835.50	14 260 607.15
RESULTAT	2 456 644.69	-118 813.71	-654 903.50	1 682 927.48
Besoin de financement 2022		-773 717.21		

Le résultat de la section de fonctionnement s'élève à 2 456 644,69 € soit -7.68 % (en 2021 le résultat de fonctionnement était de 2 661 294 €).

Le résultat de la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement global de 773 717 €.

Après couverture du besoin de financement de la section d'investissement, l'excédent de fonctionnement reporté au budget 2023 sera de **1 682 927,48 € (-54 945 € soit -3.16%)**. En 2021, l'excédent reporté en fonctionnement était de 1 737 872 €.



II – La section de fonctionnement

A- Les dépenses

Les dépenses totales de la section de fonctionnement d'un montant de 9 814 912,75 € sont constituées des dépenses réelles d'un montant de 9 416 582,26 € (95.95 % des dépenses totales) et des dépenses d'ordre pour un montant de 398 330.49 € (4.05 % des dépenses totales).

Les dépenses réelles comprennent les frais de fonctionnement correspondant aux compétences de la Commune et des services rendus à la population. Le taux de réalisation budgétaire des dépenses réelles est de 93.88 % (hors dépenses d'ordre).

Le tableau ci-dessous fait ressortir une évolution des dépenses totales de +4.08 %, néanmoins inférieures à l'inflation moyenne de 2022 de 5.2 %. Les dépenses réelles réalisées en fonctionnement évoluent de 4.05 %.

Le compte administratif 2022 sera comparé au compte administratif 2021 :

PRESENTATION COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DE LA COMMUNE - DEPENSES							
CHAP.	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	ECART 2022/2021 (en €)	ECART 2022/2021 (en %)
O11	CHARGES COURANTES	2 425 184.42	2 178 013.63	2 492 036.69	2 692 485.97	200 449.28	8.04
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	696 188.39	632 208.31	537 660.30	572 963.54	35 303.24	6.57
O12	CHARGES DE PERSONNEL	5 173 114.97	5 133 886.37	5 354 826.08	5 459 841.67	105 015.59	1.96
O13	REMBOURSEMENT CHARGES DE PERSONNEL (recettes)	405 310.33	381 575.95	399 857.80	335 489.14	-64 368.66	-16.10
	MASSE SALARIALE NETTE	4 767 804.64	4 752 310.42	4 954 968.28	5 124 352.53	169 384.25	3.42
O14	REVERSEMENT FISCALITE (FPIC + LOGEMENTS)	414 907.42	602 895.14	531 963.55	561 157.60	29 194.05	5.49
66	FRAIS FINANCIERS	152 601.43	136 177.83	121 207.33	111 649.14	-9 558.19	-7.89
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	28 820.29	33 063.17	7 559.26	13 484.34	5 925.08	78.38
68	PROVISIONS	1 000.00	1 000.00	5 000.00	5 000.00	0.00	0.00
	TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	8 891 816.92	8 717 244.45	9 050 253.21	9 416 582.26	366 329.05	4.05
O23	AUTOFINANCEMENT INVESTISSEMENT						
O42	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS - CESSION ACTIFS	324 698.32	355 285.50	379 935.32	398 330.49	18 395.17	4.84
	TOTAL FINANCEMENT SECTION INVESTISSEMENT (avant affectation)	324 698.32	355 285.50	379 935.32	398 330.49	18 395.17	4.84
	TOTAL GENERAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	9 216 515.24	9 072 529.95	9 430 188.53	9 814 912.75	384 724.22	4.08

I – Les charges à caractère général « chapitre 011 » : 2 692 485,97 € (28.59 % des dépenses réelles de fonctionnement). Il est constaté une évolution de 8.04 % des charges courantes notamment sous l'effet conjugué des importantes évolutions de tarif liées à l'inflation, aux difficultés d'approvisionnement, et aux dépenses d'énergie. Le budget prévu en 2022 était de 2 900 000 €. Le taux de réalisation budgétaire de ce chapitre est de 92.84%.

Parmi les dépenses de ce chapitre, les principales évolutions par compte sont commentées et expliquées

Envoyé en préfecture le 21/03/2023

Reçu en préfecture le 21/03/2023

Publié le 21/03/2023



ID : 083-218300168-20230316-2023_03_16_3B-DE

Compte d'exécution	CA 2020	CA 2021	CA 2022	FCART CA	
				2021en €	en %
6042 - Achat presta° service sauf terra				0.00	
60611 - Eau & assainissement	40 775.99	47 094.71	64 821.48	17 726.77	37.64
60612 - Energie-électricité	233 036.77	246 496.25	272 592.87	26 096.62	10.59
60621 - Combustibles	76 038.60	69 087.70	132 993.98	63 906.28	92.50
60622 - Carburants	29 390.00	31 929.71	35 864.89	3 935.18	12.32
60623 - Alimentation	80 836.56	149 195.66	153 492.84	4 297.18	2.88
60628 - Autres fournitures non stockées	133 339.79	58 669.03	30 634.14	-28 034.89	-47.78
60631 - Fournitures d'entretien	15 288.31	22 534.12	15 729.04	-6 805.08	-30.20
60632 - F. de petit équipement	16 640.09	16 948.23	15 645.46	-1 302.77	-7.69
60633 - F. de voirie	18 232.37	21 927.83	27 680.34	5 752.51	26.23
60636 - Vêtements de travail	23 152.95	22 023.48	18 184.86	-3 838.62	-17.43
6064 - Fournitures administratives	11 890.16	16 768.77	8 343.48	-8 425.29	-50.24
6065 - Livres,disques,cassettes	18 983.98	26 707.17	21 028.77	-5 678.40	-21.26
6068 - Autres matières & fournitures		16 014.90		-16 014.90	-100.00
611 - Contrats prestatat° services	301 026.93	367 804.96	442 633.58	74 828.62	20.34
6132 - Locations immobilières	13 076.55	13 178.40	13 878.09	699.69	5.31
6135 - Locations mobilières	22 917.44	22 982.42	26 774.18	3 791.76	16.50
614 - Charges loc. et de copropriété	1 095.00	1 113.00	1 126.00	13.00	1.17
61521 - Entretien de terrains et espaces verts	64 279.70	94 629.54	74 979.69	-19 649.85	-20.77
615221- Entret rep bat publics	48 318.25	44 093.65	27 775.27	-16 318.38	-37.01
615228 - Entretien autres bâtiments		3 042.04		-3 042.04	-100.00
615231 - Entretien de voies et réseaux	13 610.74	7 378.62	19 439.66	12 061.04	163.46
615232-Entretien réparation réseaux	57 851.28	70 419.47	52 743.26	-17 676.21	-25.10
61551 - Entretien matériel roulant	13 480.89	13 491.24	19 731.95	6 240.71	46.26
61558 - Entretien autres biens mobiliers	21 230.14	10 117.69	13 719.34	3 601.65	35.60
6156 - Maintenance	75 172.81	78 029.98	88 523.89	10 493.91	13.45
6161 - Primes d'assurances	57 379.91	60 902.05	62 242.57	1 340.52	2.20
6168 - Autres	295 676.64	410 253.67	410 909.69	656.02	0.16
617 - Etudes et recherches	10 376.80			0.00	0.00
6182 - Doc. générale et Technique	5 608.17	5 393.84	5 521.79	127.95	2.37
6184 - Versements à des organ.form.	8 258.89	24 162.60	23 773.29	-389.31	-1.61
6188 - Autres frais divers	69 745.63	88 149.69	87 101.94	-1 047.75	-1.19
6225 - Indemn. comptable,régisseur	2 050.00	1 800.00	1 580.00	-220.00	-12.22
6226 - Honoraires	21 771.00	25 200.00	27 734.64	2 534.64	10.06
6227 - Frais d'actes,de contentieux	20 782.82	5 003.60	7 907.00	2 903.40	58.03
6231 - Annonces et insertions	8 273.80	14 813.18	15 111.60	298.42	2.01
6232 - Fêtes et cérémonies	147 488.82	137 633.03	164 459.30	26 826.27	19.49
6233 - Foires et expositions		1 999.23		-1 999.23	-100.00
6236 - Catalogues et imprimés	1 845.09	1 156.16	2 000.99	844.83	73.07
6237 - Publications et communication	7 247.55	21 696.52	20 689.68	-1 006.84	-4.64
6238-divers manifestations			23 587.88	23 587.88	
6251 - Voyages et déplacements	2 623.24	1 367.60	1 241.68	-125.92	-9.21
6256 - Missions	314.65	972.48	2 575.90	1 603.42	164.88
6257 - Réceptions	853.53	1 077.00	464.30	-612.70	-56.89
6261 - Frais d'affranchissement	11 130.81	9 554.78	9 159.03	-395.75	-4.14
6262 - Frais de télécommunication	30 602.96	32 431.63	39 742.64	7 311.01	22.54
627 - services bancaire	89.00	937.85	942.57	4.72	0.50
6281 - Concours divers (cotisations)	23 933.91	23 867.03	24 691.09	824.06	3.45
6283 - Frais de nettoyage des locaux	83 081.91	124 872.28	140 697.19	15 824.91	12.67
6288 - Autres services extérieurs	29 303.00	17 522.97	31 610.77	14 087.80	80.40
63512 - Taxes foncières	7 211.00	7 262.00	7 667.00	405.00	5.58
6355 - Taxes & impôts sur véhicules	2 314.20	1 943.93	1 878.88	-65.05	-3.35
6358 - Autres impots taxes	385.00	385.00	857.49	472.49	122.72
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 178 013.63	2 492 036.69	2 692 485.97	200 449.28	8.04

1. Factures eau et assainissement (60611) : +37.64 % - +17 726 €

Cette évolution de ce poste provient non pas de l'évolution de la consommation qui est en baisse de 17.42 % mais d'une évolution du tarif assainissement et du règlement sur 2022 des factures d'eau du second semestre 2021 supérieure de 14 246 € à nos prévisions. Notre prévision du 2nd semestre était de 11 376 €. La facture reçue était de 25 622.80 € (fuites conséquentes et augmentation de la consommation). Ci-dessous le suivi de l'achat de l'eau et assainissement aux différents opérateurs.

LIBELLE	FACTURATION ESTIMÉE (second semestre en €)		FACTURATION REELLE/ESTIMÉE ASSAINISSEMENT EN €		ECART PRIX EN €	ECART PRIX EN %	CONSOMMATIONS M3		ECART CONSOMM ATION EN €	ECART CONSOMM ATION EN %
	2021	2022	2021	2022	2022/2021	2022/2021	2021	2022	2022/2021	2022/2021
ANNEES										
EAU CANAL DE PROVENCE (terrain rugby, rond point Pompidou, borne incendie Val d'Aren, terrain agricole la Plaine)	6 836	7 895	6 836	7 895	1 059	15.49	11 251	11 383	132	1.17
EAU COMMUNAUTE AGGLOMERATION (*)	23 301	40 264	36 999	26 017	-10 982	-29.68	15 310	12 023	-3 287	-21.47
Assainissement 2022 : estimé car facturati	16 958	16 662	18 036	16 461	-1 575	-8.73	9 320	6 225	-3 095	-33.21
CUMUL EAU / ASSAINISSEMENT	47 095	64 821	61 872	50 374	-11 498	-18.58	35 881	29 631	-6 250	-17.42

L'écart entre les relevés de consommation d'eau et d'assainissement et le compte administratif provient de :

- L'estimation du rattachement des charges d'eau potable de 2021 inférieur aux factures réelles reçues de l'eau en avril 2022 dont le montant était de 25 622.80 € (le rattachement estimé au 31.12.2021 était de 11 376 €),
- L'estimation du rattachement des charges 2021 sur l'assainissement, la facture réglée était de 8 975 € (le rattachement était de 8 774 €).

2. Factures Energie électricité (60612) : + 10.59 % (+ 26 096 €). Il est rappelé que l'estimation budgétaire était de 315 000 €. Il est constaté une baisse conséquente de la consommation des bâtiments et de l'éclairage public de **7.20 %** (- 85 301 KWH).

L'économie réalisée depuis octobre 2022 sur l'éclairage public suite à l'interruption nocturne de 1h à 5 h serait de 26 508 Kwh soit une baisse de 35.16% (par rapport aux mêmes mois en 2021).

Les tarifs au Kwh en 2022 ont subi une hausse de 20%, cependant inférieurs aux prévisions 2022 car la stratégie d'achat du SYMIELEC (dans le cadre du marché public d'achat d'électricité) reposait sur la base des prix ARENH (accès régulé à l'électricité nucléaire historique) dont le coût est inférieur aux tarifs sur le marché, et la taxe instaurée par l'Etat est de 0.5 € le MWh au lieu de 23.60 €.

3. Factures Gaz et Fuel (60621): + 92.50 % (+ 63 906 €)

- Sur le fuel la facture en 2022 a atteint 40 882 € (+78% de consommation et 35.30 % de hausse du tarif unitaire)

A – Fuel : ci-dessous tableau des consommations de 2019 à 2022 :

En 2022, l'école André Malraux a dû être approvisionné trois fois. En 2021 une seule fois.

Le coût global 2022 du fuel est de **40 882,29 €**.

EVOLUTION CONSOMMATION COMBUSTIBLE : FUEL - FACTURATION ANNUELLE

ANNEES/LIEUX	2019	2020	2021	2022	Evolution 2022/2021 en €	Evolution 2022/2021 en %
ECOLE PRIMAIRE MALRAUX	19 728.52	5 951.83	9 399.83	30 406.98	21 007.15	223.48
ECOLE MATERNELLE MALRAUX DEvenu CLSH DEPUIS SEPTEMBRE 2018	11 028.47	4 026.52	7 587.90	10 475.31	2 887.41	38.05
ESPACE MISTRAL	7 413.76	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL GENERAL	38 170.75	9 978.35	16 987.73	40 882.29	23 894.56	140.66
CONSOMMATIONS EN LITRES						
ANNEES/LIEUX	2019	2020	2021	2022	Evolution 2022/2021 en L	Evolution 2022/2021 en %
ECOLE PRIMAIRE MALRAUX	23 705	11 822	9 988	25 232	15 244	152.62
ECOLE MATERNELLE MALRAUX DEvenu CLSH DEPUIS SEPTEMBRE 2018	8 479	5 607	9 112	8 741	-371	-4.07
ESPACE MISTRAL	8 980	0	0	0	0	0.00
TOTAL	41 164	17 429	19 100	33 973	14 873	77.87
TARIF AU LITRE						
ANNEES/LIEUX	2019	2020	2021	2022	Evolution 2022/2021 en €	Evolution 2022/2021 en %
ECOLE PRIMAIRE MALRAUX	0.832	0.503	0.941	1.205	0.264	28.05
ECOLE MATERNELLE MALRAUX DEvenu CLSH DEPUIS SEPTEMBRE 2018	1.301	0.718	0.833	1.198	0.366	43.91
ESPACE MISTRAL	0.826	0.000	0.000	0.000	0.000	0.00
TOTAL	0.927	0.573	0.889	1.203	0.314	35.30

B - Gaz : la facture atteint en 2022, 92 983 € soit une évolution de 78.47 % , et ce avec une baisse des consommations de 25 %.

Ci-dessous état de consommation par bâtiment. A noter que la cantine Pagnol a été dotée de chauffe-eau électriques en cours d'année 2022 ce qui explique la baisse conséquente de la consommation en gaz.

COMPARATIF CONSOMMATION GAZ 2021/2022 ID: 083-218300168-20230316-2023_03_16_3B-DE

LIEUX	2021	2022	2022/2021 ECART EN KWH	ECART EN %
CANTINE PAGNOL	39 467	2 518	-36 949	-93.62
VESTIAIRES CTM	32 457	31 138	-1 319	-4.06
CANTINE MALRAUX	13 720	11 626	-2 094	-15.26
LOCAL ASSO COMPLEXE SPORTIF	7 884	7 853	-31	-0.39
STADE RUGBY	38 956	32 453	-6 503	-16.69
COMPLEXE SPORTIF	357 062	283 861	-73 201	-20.50
ESPACE BUZANCAIS	445 170	334 760	-110 410	-24.80
Total Consommation en Kwh	934 716	704 209	-230 507	-24.66

COMPARATIF CONSOMMATION GAZ 2021/2022 EN EUROS

LIEUX	2021	2022	2022/2021 ECART EN €	ECART EN %
CANTINE PAGNOL	2 329.33	948.42	-1 380.91	-59.28
VESTIAIRES CTM	1 845.67	3 867.28	2 021.61	109.53
CANTINE MALRAUX	1 010.84	1 712.23	701.39	69.39
LOCAL ASSO COMPLEXE SPORTIF	617.08	1 095.19	478.11	77.48
STADE RUGBY	2 280.76	4 659.52	2 378.76	104.30
COMPLEXE SPORTIF	19 803.69	38 032.10	18 228.41	92.05
ESPACE BUZANCAIS	24 212.60	42 668.35	18 455.75	76.22
Total Consommation en €	52 099.97	92 983.09	40 883.12	78.47

3. Factures Carburant (60622) : + 12.32 % (dont baisse consommation de 6.65% et hausse du tarif de 22.11 %).

EVOLUTION FACTURATION EN € CARBURANT										
2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2022/2021 en €	Evolution 2022/2021 en %
34 267	32 280	30 646	31 155	37 638	38 454	28 306	31 930	35 864	3 934	12.32
CONSOMMATION CARBURANT EN LITRES										
2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2022/2021 en €	Evolution 2022/2021 en %
25 142	23 876	24 039	21 440	24 312	24 980	21 180	20 214	18 870	-1 344	-6.65
TARIF MOYEN DU LITRE EN €										
2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2022/2021 en €	Evolution 2022/2021 en %
1.36	1.35	1.27	1.45	1.55	1.54	1.34	1.56	1.90	0.34	22.11

4. Alimentation (60623) : +2.88 % - 163 492 €

Ce poste de dépense comprend les achats de denrées alimentaires pour les cantines principalement à hauteur de 151 618 €, et 11 874 € concernent les achats d'eau des services (période estivale, les élections, divers ravitaillements)..

S'agissant des restaurants scolaires, ci-dessous le tableau des achats de denrées alimentaires :

COMPARATIF FRAIS ALIMENTATION RESTAURANTS SCOLAIRES					
RESTAURATION SCOLAIRE	2020	2021	2022	Ecart 2022/2021 en €	Ecart 2022/2021 en %
CANTINE MALRAUX	46 496	92 882	92 094	- 788	- 0.85
CANTINE PAGNOL	23 964	42 859	47 979	5 120	11.95
CLSH	8 327	10 928	11 545	617	5.65
TOTAL	78 787	146 669	151 618	4 949	3.26

A noter la part du bio dans le coût des denrées alimentaires représentait en 2021, 44.77 % et en 2022, 45.44 % soit une évolution de 1.51 %.

La recette perçue en 2022 d'un montant total de 349 898 € correspond à la facturation de 100 791 repas facturés dont :

- 91 844 repas (scolaires)
- 8 947 repas (CLSH)

Le tarif moyen du repas facturé est de **3.47 €**.

Le nombre de repas pris en 2022 par le personnel (avantages en nature) est de **3 646**.

Le nombre de repas total servis en 2022 est de **104 437**.

Le prix de revient d'un repas en 2022 est le suivant :

- Frais de fonctionnement (eau, électricité, gaz, fournitures, alimentation, matériel, entretien, assurances...) est de 329 956 €
 - Frais de personnel (restauration, ménage, surveillance du temps méridien, entretien des locaux en régie, tris des déchets, gestion des cantines, des rôles...) est de 703 962 €.
 - L'amortissement du matériel de cantine est de 14 937 €
 - Participation au SIVAAD : 10 456 €
- Soit un coût total en dépenses de 1 059 311 € soit un coût par repas de **10.14 €**

Le budget communal finance **6.67 € par repas confectionné soit près de 66 %**.

5. Fournitures de voirie : + 26.53 % soit 27 680 € - Hausse liée aux tarifs notamment sur le mélange béton, ciment : + 16 %, remblai : +10.29 %, et sur les panneaux signalétiques également.

COMPARATIF FOURNITURES DE VOIRIE 2021-2022				
REPARTITION PAR NATURE	2021	2022	Ecart en €	Ecart en %
Voirie entretien des voies (Voutes, piétonnier)	8 941	16 165	7 224	80.80
Equipements de voirie panneaux signalisation	6 520	5 090	-1 430	-21.93
Service propreté (sacs poubelles et canins)	6 466	6 425	-41	-0.63
TOTAL	21 927	27 680	5 753	26.24

7 - Contrat de prestations de service (611): + 20.34 % - 442 633 €

Ce compte regroupe les dépenses du Centre de Loisirs Sans Hébergement géré sous forme de Délégation de Service Public et le marché d'entretien des places après les marchés hebdomadaires.

A - S'agissant du **C.L.S.H**, la dépense totale en 2022 s'est élevée à **384 254,05 €** soit une évolution de 8.90 % liée notamment à la hausse de fréquentation en 2022. La différence entre le mandaté 2022 et le total 2022 provient des charges rattachées prévisionnelles.

Ci-dessous un tableau comparatif des fréquentations et des coûts du CLSH (basé sur les facturations réelles).

Objet	Facturation			Fréquentation annuelle (vacation/journée/enfant)			Nombre moyen d'enfants		
	2021	2022	Ecart 2022/2021 (en %)	2021	2022	Ecart 2022/2021 (en %)	2021	2022	Ecart 2022/2021 (en %)
Périscolaire matin	19 477	23 543	20.88%	8 295	9 671	16.59%	61	69	13.11%
Périscolaire soir	74 828	86 179	15.17%	10 580	11 768	11.23%	78	83	6.41%
Mercredi	75 943	87 084	14.67%	2 928	3 243	10.76%	86	90	4.65%
Vacances	84 686	122 059	44.13%	3 241	4 478	38.17%	64	68	6.25%
Pause méridienne	57 108	62 683	9.76%						
TOTAL	312 043	381 549	22.27%	25 044	31 182	24.51%	289	310	7.27%
COMPTE ADMINISTRATIF	310 832	384 254	23.62%						

Dans le cadre de la DSP il est prévu le remboursement par l'ODEL des frais (énergie, électricité, maintenance). En 2022 le remboursement était de 19 475 €.

Sont également remboursés par l'ODEL les repas pris à la cantine (enfants et éducateurs) : la facture était de 40 476 €.

Et considérant l'excédent d'exploitation constaté au bilan de 2021, nous avons perçu en 2022, 50 % de l'excédent soit 3 126 €.

Pour 2022, le coût total net à charge de la Commune est de **321 177 €**.

B - Le second marché concerne l'entretien des voies et places après les constaté une évolution de ce poste de **2.47%**.

OBJET	2021	2022	Ecart en €	Ecart en %
Marché de nettoyage des Places	54 785	55 608	823	1.50
Intervention après St Eloi	703	1 554	851	121.18
Nettoyage place Jaurès	1 485	1 218	-267	-18.00
TOTAL	56 973	58 380	1 407	2.47

En 2022, le coût réel des marchés (mercredi vendredi et dimanche) s'élève à 120 579 € dont :

- Frais de personnel, frais énergie des bornes foraines : 64 971 €
- Frais entretien voies et places : 55 608 €

Les recettes perçues en 2022 des marchés vendredi dimanche et mercredi étaient de 85 592.60 €

Soit un coût restant à charge de la collectivité de **34 986,40 €**.

A noter qu'en section d'investissement une borne pour les marchés hebdomadaires a été installée bd Libération pour un montant de 6 900 €.

8 – Les fêtes et cérémonies (6232-6238) : (+36.62%)

A la demande du service de gestion comptable de St Cyr, un nouveau compte est institué pour les manifestations (6238). Ainsi, les manifestations récurrentes notamment patriotiques et renouvelées sont imputées au 6232, les autres au 6238.

Pour comparer 2022 à 2021, il convient d'additionner ces deux comptes.

Ainsi le montant total des festivités en 2022 est de 188 047 € (2021 : 137 633 €) soit **+36.62 %**.

9 – Frais de télécommunication (6262) : (+22.54 %) : la forte évolution provient de l'abonnement internet de l'Hôtel de Ville (fibre nécessaire au fonctionnement des services).

FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS PAR OPERATEUR - EVOLUTION 2021-2022						
Opérateurs	Nature des Lignes	Nombre lignes	2021	2022	Ecart en €	Ecart en %
ORANGE TEL	Lignes gendarmerie et caserne pompiers	2	5 514	5 750	236	4.29
SFR MOBILES	Téléphonie mobile	43	5 782	5 835	54	0.93
STELLA	Abonnements internet	15	8 924	16 362	7 439	83.36
UGAP	Téléphonie fixe	30	12 213	11 795	-418	-3.43
TOTAL		90	32 432	39 743	7 311	22.54

10 –Frais de nettoyage des locaux (6283): (+12.67%)

Evolution liée au marché renouvelé en 2022 et aux prestations supplémentaires. Ci-dessous tableau détaillé des frais de nettoyage par bâtiment.

FRAIS D'ENTRETIEN DES LOCAUX PAR ENTREPRISE - EVOL				
Bâtiments	2021	2022	Ecart en €	Ecart en %
Maison des Arts et de la Culture	38 189	37 227	- 961	- 2.52
Pôle St Exupéry	6 051	17 989	11 937	197.27
Pôle enfance et vie scolaire	1 578	5 439	3 861	244.72
Elémentaire Gavot	40 924	35 950	- 4 974	- 12.15
Elémentaire Malraux	36 259	43 405	7 146	19.71
Ecoles maternelles Pagnol et Malraux	1 705	189	- 1 516	- 88.92
Hotel de ville (vitres)	0	229	229	
CTM (vitres)	0	95	95	
Salle Azur (vitres)	0	174	174	
Local PM (vitres)	166			
TOTAL	124 872	140 697	15 825	12.67

11 – Autres services extérieurs (6288) : + 80.40 %

Ce compte regroupe notamment les activités de loisirs municipales « ados bougez-vous, le club découverte et les petits baigneurs » dont ci-dessous le bilan de l'année 2022, les cours de natation à la piscine de Sanary des élèves des classes élémentaires Malraux et Gavot pour un montant de 9 730 € (Pas de piscine en 2021). Une convention de partenariat avec l'Atelier bleu pour agir sur le gaspillage alimentaire d'un montant de 4 500 € en 2022 (5 500 € en 2023) pour sensibiliser les élèves des classes CE2 des écoles élémentaires.

DEPENSES ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT				FREQUENTATION ENFANTS				ENCAISSEMENT RECETTES		
Activités	Charges personnel	Charges sorties	Total	Février	Avril	Juillet-Août	Novembre	Participation familles	Caisse Allocations	Total recettes
Club ados	14 493	5 883	20 376	36	25	33	34	6 454	9 338	15 792
Club découverte	22 620	6 083	28 703	48	48	32	44	9 866	6 810	16 676
Petits baigneurs	14 836	3 114	17 950	0	0	22	0	3 549		3 549
TOTAL	51 948	15 080	67 028	84	73	87	78	19 869	16 148	36 017

* Ces dépenses ne comprennent pas les préparations des activités, le coordinateur et tous les coûts indirects

La part pris en charge par le Budget Communal est en 2022 de **31 011 €**.

II – Les Charges de personnel (chap. 012) : 5 354 826 €.

Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel (rémunérations, charges salariales et patronales, caisses de retraite, médecine du travail), elles s'élèvent à 5 459 842 € (masse brute).

Ce poste a évolué globalement en 2022 de 1.96 % et ce avec l'évolution en juillet du point d'indice de 3.50% et du SMIG.

La ventilation des traitements et charges par régime est la suivante :

SUIVI FRAIS DE PERSONNEL	PREVISIONNEL 2022	MANDATEMENTS 2022 AU 31 DECEMBRE 2022					MANDATEMENTS 2021		EVOLUTION 2021/2022		
		NOMBRE AGENTS REMUNERE S AU 01/01/22	NOMBRE AGENTS REMUNERE S AU 31/12/22	TRAITEMENT BRUT	CHARGES PATRONALES	TOTAL REMUNERATION (BRUT + CHARGES)	TRAITEMENT BRUT	CHARGES PATRONALES	TOTAL REMUNERAT ION (BRUT + CHARGES)	ECART TOTAL REMUNERATI ON 2022/2021 (en €)	ECART TOTAL REMUNER ATION 2022/2021 (en %)
Titulaires	4 789 000	117	118	3 356 756	1 321 204	4 677 960	3 316 337	1 331 330	4 647 667	30 293	0.65
Contractuels	474 000	21	23	391 571	169 334	560 905	308 347	132 504	440 851	120 054	27.23
Contrats aidés	300 600	13	6	166 509	23 080	189 589	204 667	26 678	231 345	-41 756	-18.05
Allocations perte emploi	13 000	1	0	8 557	0	8 557	12 852	0	12 852	-4 295	-33.42
TOTAL DES REMUNERATIONS	5 576 600	152	147	3 923 393	1 513 618	5 437 011	3 842 203	1 490 512	5 332 715	104 296	1.96
Fonds compensation sup.fam.	4 600										
Médecine du travail	18 000					22 830			22 111		
divers	800										
TOTAL CHAPITRE 012	5 600 000					5 459 841			5 354 826	105 015	1.96

Il est rappelé que le poids des charges de personnel conformément aux ratios issus de la Direction des Finances Publiques se mesure en masse nette, après remboursement des traitements ou charges sociales.

Ainsi, la masse nette 2022 atteint 5 124 352 € représentant 54.41 % des dépenses réelles totales.

Ne sont pas imputées en atténuation de charges les participations de l'Etat aux frais de personnel recruté dans le cadre de PVDD et de la médiathèque pour un montant de 94 394 €.

Ainsi, les recettes venant en déduction de la masse salariale brute pour 2022 sont de **429 884 €**.

La masse salariale nette réellement supportée par le budget est de 5 029 958 € soit 53.41 % des dépenses réelles de fonctionnement

Le ratio pour le Beausset est de 502 € par habitant. Le ratio départemental en 2021 était de 699 €, le régional était de 657 € et le national de 553 €.



a. Rappel de la Structure des effectifs rémunéré en janvier 2022 :

- Répartition des agents rémunérés par catégorie :

REGIME	CATEGORIE							TOTAL	
	A		B		C		HORS CATEGORIE		
	Nombre	ETP	Nombre	ETP	Nombre	ETP	Nombre	Nombre	ETP
Titulaires	2	2	9	9	106			117	104.8
Non titulaires permanents					2	2		2	2
Non titulaires non permanents	1	1			18	14.9		19	15.9
CUI-PEC							13	13	12.6
ARE							1	1	1
TOTAL DES EFFECTIFS REMUNERES JANVIER 2022								152	136.3

b. Eléments sur la rémunération :

Les éléments sur la rémunération présentés ci-dessous sont ceux pour l'année 2022.

REGIME	REMUNERATION PRINCIPALE	NBI	HEURES SUPPLEMENTAIRES	ASTREINTES	REGIME INDEMNITAIRE	AVANTAGE EN NATURE (repas personnel cantines)
TITULAIRES (*)	2 535 802	33 738	66 590	8 182	607 129	8 265
NON TITULAIRES DROIT PUBLIC	378 982	0	1 906	0	2 500	6 585
CONTRATS AIDES	158 980	0	1 449	0	1 500	3 380
CUMUL	3 073 764	33 738	69 945	8 182	611 129	18 230

c. Durée effective du travail

Par délibération en date du 28 février 2002 la commune a statué favorablement sur la mise en place d'un protocole d'accord relatif aux lois « Aubry » instaurant les 35h00 au sein de la commune. Le temps de travail effectif est donc de 1600 heures annuelles, auxquelles s'additionnent les 7 heures dues au titre de la journée de solidarité (Pentecôte).

Le régime des congés annuels appliqué est celui issu de la réglementation de jours hebdomadaires travaillés.

La Direction Générale des Services a engagé dès la rentrée 2022, par Pôles et Directions une révision de l'organisation du temps de travail dans le respect des règles déjà en vigueur. Il semblait toutefois essentiel de revoir la façon d'organiser le temps de travail afin de répondre au mieux au besoin actuel. En effet, réorganiser la collectivité pour faire face aux challenges à relever aujourd'hui comme à ceux de demain ne peut se faire sans mettre à jour ce volet-là. Mobiliser les forces en présence au bon moment est essentiel.

d. Evolution des effectifs et dépenses du personnel

La stabilisation de la masse salariale était et reste plus que jamais un enjeu majeur de la politique Ressources Humaines de la Ville ; mais il est illusoire de n'aborder cette problématique que sous le seul angle de la limitation des recrutements.

La GPEEC (Gestion Prévisionnelle Emplois Effectifs et Compétences) a laissé sa place à la GEPP (Gestion des Effectifs et Parcours Professionnels), il s'agit de repenser nos organisations afin d'optimiser au mieux les ressources humaines dont nous disposons. Accompagner les agents vers une montée en compétences, leur permettre également de disposer d'outils plus performants pour les aider dans les tâches sans valeur ajoutée. Tels sont les enjeux pour une efficacité du service public optimisée.

A noter que les postes hybrides sont de plus en plus répandus.

Si la nouvelle organisation des services impulsée dès 2021 a permis un redéploiement des effectifs via des mobilités internes mais également la mise en œuvre de dispositifs d'accompagnement au retour et au maintien dans l'emploi par la création du pôle reclassement et du pôle renfort au sein de la Direction des Ressources Humaines ; cette organisation est toujours en constante amélioration.

En outre, si l'absentéisme comme les difficultés de recrutement que connaît l'ensemble des collectivités a permis d'absorber le poids de ces réformes et de la valorisation des compétences, la commune s'attache à travailler ce point pour les années à venir. Ainsi, les 2 démarches PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) et RPS (Risques Psycho-Sociaux) engagées dès 2021 afin d'améliorer les conditions de travail de son personnel, dans le but également de maîtriser les risques liés à l'absentéisme et à l'usure professionnelle (accidents de travail, maladies professionnelles, inaptitude ...etc.) se sont prolongées en 2022. 2023 voit déjà un partenariat renforcé entre les Ressources Humaines, les acteurs de la prévention et l'ensemble des managers pour développer et suivre les plans d'actions qui ont découlé de ces démarches. Il convient donc dans le cadre de la politique RH de la ville de mettre en œuvre un maximum d'actions visant à réduire cet absentéisme et de fait les nécessités de remplacement qui surviennent également en cours d'exécution. De plus, au regard de la pyramide des âges des agents titulaires de la collectivité, ces mesures sont plus que jamais impérieuses, qui plus est dans un contexte national incertain vis-à-vis de l'âge d'accession à la retraite.

A noter que :

- Les 4 départs en retraite prévus pour l'année 2022 ont été effectivement constatés
- 3 agents se sont d'ores et déjà positionnés pour 2023

Les 16 départs initialement programmés entre 2022 et 2024 seront donc à reconsidérer après la réforme des retraites actuellement débattue, dont l'application est annoncée pour septembre 2023.

Les départs en retraites ont également permis une résorption du nombre de contrats précaires comme souhaités, notamment au sein de la Direction des Affaires Scolaires et Educatives où le

nombre d'agents en contrat non titulaire atteignait 20 contre 26 effectifs de ce secteur.

Par ailleurs la question de l'attractivité de la fonction publique est désormais un chantier majeur du ministère de la fonction publique.

En outre, les montées en compétences souhaitées par la commune et nécessaires se valorisent, comme cela a été le cas par le biais de nomination d'agents sur des grades supérieurs ou encore par la clarification du dispositif RIFSEEP pour davantage de transparence et d'équité tout en prenant en compte les technicités particulières.

A noter enfin que les 3 réformes impactantes de l'année 2022 ont été absorbées avec succès :

- Celle du point d'indice applicable au 1^{er} juillet 2022
 - Du fait de recrutements différés
 - D'une 4^{ème} mutation imprévue en cours d'année
 - Du remplacement d'agents titulaires par des agents contractuels, choisis au regard de leurs compétences/ expériences et de fait placés sur une échelle indiciaire inférieure à celle initialement prévue
 - Du fait des aléas de santé de certains agents ayant conduit à des passages à demi-traitement, salaires initialement prévus en intégralité au BP 2022
- Une nouvelle augmentation du SMIC au 1^{er} août 2022
 - Du fait de la diminution du nombre de CUI-PEC, seuls agents rémunérés au SMIC
- Une réforme des grilles indiciaires de la catégorie B applicable au 1^{er} septembre 2022
 - Cette réforme ayant touché principalement les premiers grades de la catégorie B elle a eu très peu d'impact sur les 9 agents de cette catégorie et n'aura pesé que 4 mois au cours de l'année 2022.

La limitation de l'impact sur la variation des effectifs en ETP comme annoncée a été maîtrisée et sera encore plus que jamais un enjeu des prochaines années.

1- Evolution des effectifs non titulaires :

Pour la part des agents non titulaires, qui regroupait les CUI-PEC, les chargés de projet / chargés de mission, contrats occasionnels, contrats saisonniers, les contrats de remplacement ou encore les agents en contrat dans l'attente de recrutement de titulaires, on notait un prévisionnel tenu pour un total pour l'année 2022 de 51 postes répartis comme suit :

- Evolution des CUI-PEC :
 - On notait au BP un effectif prévisionnel constant de 17 agents, avec une évolution mineure de l'indicateur ETP, à 16 au 1^{er} janvier 2021 pour 16.17 au 1^{er} janvier 2022. Les règles d'octroi des contrat CUI-PEC ont été modifiées en cours d'année par le législateur entraînant une baisse des recrutements liés à ce dispositif. Ainsi, 11 postes initialement en CUI-PEC ont été remplacés par des postes de non titulaire sur emploi permanent afin de maintenir le niveau de service public rendu. Notamment au sein de la Direction des Affaires Scolaires et éducatives. L'occasion de repenser ce secteur et de sécuriser les parcours professionnels en s'attaquant à la résorption de la précarité des emplois dans ce domaine.
- Non titulaires sur emploi non permanent :
 - Le maintien du poste de Chef de Projet Petite Ville de Demain
 - 12 saisonniers pour le fonctionnement de nos ALSH
 - 3 saisonniers pour le renfort des équipes techniques, y compris festivités, liés à l'activité estivale de la Ville
 - 5 postes de remplacement liés aux arrêts divers (maternité, COVID...)

- 12 autres postes de contractuels, dont 6 pour lesquels la titularisation était prévue en cours d'année considérant que l'analyse des postes avait fait ressortir un besoin permanent et considérant leurs parcours et résultats au sein de la collectivité. Seuls 4 ont été effectivement stagiaires, 2 n'ayant pas poursuivi leur parcours au sein de la collectivité.

- Non titulaire sur emploi permanent :

- Le maintien de 2 postes créés en 2021 suite à 2 départs en retraite et pour lesquels le processus de recrutement n'a pu aboutir au recrutement d'un titulaire.

2- Evolution des personnels titulaires :

- La politique RH visant à monter et valoriser les compétences a d'ores et déjà permis 11 avancements sur l'année 2021 et pas moins de 21 sur l'année 2022. Certains autres agents verront en 2023 leur nomination suite à la réussite d'examens ou concours sur des fonctions en adéquation.
- La GPEEC ayant évolué en GEPP (Gestion des Effectifs et Parcours Professionnels) c'est naturellement qu'en 2022 la politique RH s'est centrée sur une présentation, et validation du plan de formation de la commune pour les années 2022-2026. Un dispositif de PPR (Période Préparatoire au Reclassement) a également été mis en place avec signature d'une convention avec le Centre de Gestion, permettant à un agent désormais inapte à ses précédentes fonctions de continuer à servir les administrés au mieux et avec un accompagnement personnalisé et appuyé pour développer de nouvelles compétences. Cette mesure de maintien dans l'emploi a permis l'économie d'un poste de non titulaire. Toutefois cette économie a été absorbée par le fait que le poste ne pourra être transféré sur le budget du CCAS qu'à l'issue de cette PPR, soit au BP 2024. Ainsi, seul un poste sur les 2 l'a été au mois de mars 2022.
- Au cours de l'année 2022 trois départs par mutation étaient envisagés, il y en a eu 4 au total. Leur remplacement a été fait par le biais de recrutements de personnels titulaires formés et de recrutements de personnels non titulaires. Force est de constater que la montée en compétence souhaitée a été atteinte, permettant également de contrebalancer la hausse de la rémunération des non titulaires par une diminution des dépenses de traitement des fonctionnaires.
- La stabilisation des effectifs au sein de la Police Municipale, comme dans l'ensemble des PM du territoire est un enjeu majeur de la mandature. La problématique étant nationale et telle que le législateur a édicté un décret applicable aux recrutements de nouveaux policiers non formés à compter de 2022 et deux autres en ce début d'année 2023 afin notamment de les engager à servir la commune assurant leur formation durant les 3 années suivant leur titularisation. Cette année ayant été ponctuée par 2 départs et 2 remplacements. La montée des effectifs initialement prévue n'a donc pu être finalisée. Deux recrutements sont actuellement en cours. 1 premier pour le 1^{er} avril et un second pour le 1^{er} juin 2023. Malheureusement les candidats sont essentiellement débutants et donc à former, ce qui engendre un décalage systématique entre les effectifs pourvus et la réalité du terrain. Mais les efforts sont constamment maintenus face à ce problème d'ampleur nationale de recrutement.
- Un travail sur la redistribution ad hoc de certaines missions au sein des différentes directions a permis de venir renforcer l'équipe du Pôle Commande Publique en lieu et place d'un recrutement initialement prévu à la Direction des Finances. Le type de recrutement a également permis une économie substantielle.

- Le processus de recrutement au sein de la régie bâtiments a conduit à pourvoir un poste sur les 2, poste qui sera pérennisé via une stagiairisation en 2023. Aucun candidat n'ayant pu être recruté sur le second poste. Une réorganisation au sein de la Direction des Services Techniques a donc été engagée et finalisée au mois de décembre 2022, de même que l'étude de l'externalisation de certaines missions. Cette réorganisation devrait permettre une stabilisation des effectifs en 2023. Un recrutement étant en cours au sein du Pôle Espaces Verts.
- La Direction de la Culture a également fait l'objet d'une refonte organisationnelle depuis l'arrivée de la nouvelle Direction impulsée en 2021. Ainsi, l'emploi saisonnier prévu au BP 2022 n'a pas été nécessaire, et le remplacement d'un agent parti à la retraite s'est fait par un agent moins expérimenté, mais néanmoins qualifié ce qui se traduit par un recrutement sur un grade inférieur.
- Par ailleurs, le recrutement du Coordonnateur Jeunesse, initialement prévu au BP2022 à compter du 1^{er} juin 2022 ne sera effectif qu'à compter de 2023, considérant que la campagne de recrutement a dû être relancée, faute de candidats admissibles. Le choix s'étant porté en outre sur un agent titulaire de la fonction publique, là encore, libéré dans un délai plus long.
- De plus l'agent ayant bénéficié d'une rupture conventionnelle en 2020 ayant retrouvé un emploi en cours d'année, les crédits inscrits pour le versement de son ARE n'ont pas été totalement utilisés.

(Rédaction du point personnel par DRH.S.G.)

III - Les Autres charges de gestion courantes (chap. 65) : 572 963 € (+35 303 € soit +6.57%)

Il retrace les dépenses suivantes :

- redevances pour concessions (brevets et licences informatiques en nuage ou autres) pour un montant de 30 129 € (en 2021 : 21 247,20 €) soit +41.80 % ;
- indemnités, cotisations sociales et frais de formations et de mission des élus de la commune pour 112 548 € (109 434 € en 2021) soit + 2.84 %.
- contingents aux organismes intercommunaux à hauteur de 83 772 € (82 810.06 € en 2021) soit + 1.16 % (SIVAAD, SYMIELEC, PNR)
- subventions d'équilibres versées au CCAS de 140 000 € soit une hausse de 55.56 % (+ 50 000 €) et à la Caisse des Ecoles pour un montant 100 000 € soit une évolution de 11.11 % (90 000 € 2021) ;
- subventions aux associations pour 106 186 € (138 490 € en 2021 soit -23.33%, car l'Ecole de Musique, et la MJC n'ont pas sollicité de subvention en 2022 (soit -23 000 €) et pour l'Association des Commerçants (- 20 000 €) pour l'acquisition d'une plateforme e-commerce en 2021.

IV - Les Atténuations de produits (chap.014) : 561 157 € (+5.49 %).

Ce chapitre regroupe les dépenses prélevées sur les recettes fiscales. En 2022 notre participation au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) s'est élevée à 183 433 € (+0.68%. La pénalité pour la non réalisation de logements sociaux est de 343 274 € (soit -10.95 % par rapport à 2020 et +61.90% depuis 2019.)

La pénalité initiale était de 171 637,44 €. Notre taux de carence prélevée sur les impôts en 2022 a atteint 369 847 € (+ 26 572 € soit +7.74%).

Enfin le reversement de la part départemental de la taxe de séjour en 2022 fixée à 10 % (perçue par la commune en 2021) est de 4 044 € (+26.80%).

Un dégrèvement sur la taxe d'habitation (part communale) accordée par l'Etat pour un logement meuble non affecté à l'habilitation principale pour 3833 €.

V – Les Frais financiers (chap. 66) : 111 649 €

Il s'agit du remboursement des intérêts des emprunts en baisse de **7.89 %**.

VI – Les Charges exceptionnelles (chap.67) : 13 484 €

Ce poste comprend les dépenses suivantes :

- Versement aux familles des frais de transports scolaires (intra-muros) : 2 010 € (35 familles – 47 enfants)
- Versement des chèques « kadeos » remis aux lycéens, collégiens et apprentis : 2 514 € (remise du 17 novembre).
- Divers remboursements (jardins familiaux, titres annulés.) et remboursement d'un trop perçu de l'assurance pour le traitement d'un agent en maladie de 6 638 €).

VII– Les Dépenses d'ordre (chap. 042) : 398 330 €

Ce sont les dotations aux amortissements qui sont transférées en recettes d'investissement. Il est rappelé que ces dépenses ne donnent pas lieu à des mouvements de trésorerie.

B – Les recettes de fonctionnement

Les recettes totales sont arrêtées à la somme de 12 271 557 € (+1.49%). Les recettes réelles sont en évolution de 1.68 %.

PRESENTATION COMPTE ADMINISTRATIF 2022 COMMUNE - RECETTES							
CHAP.	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	ECART 2022/2021 (en €)	ECART 2022/2021 (en %)
70	PRODUITS DES SERVICES	423 706.91	302 379.65	424 705.85	435 038.99	10 333.14	2.43
73	IMPOTS ET TAXES	7 550 386.84	7 447 701.98	7 961 523.80	8 239 395.38	277 871.58	3.49
74	DOTATIONS	1 399 703.86	1 399 853.89	1 410 207.19	1 386 845.58	-23 361.61	-1.66
75	REVENUS DU PATRIMOINE	90 773.16	97 598.40	95 477.95	93 580.46	-1 897.49	-1.99
013	ATTENUATION CHARGES	405 310.33	381 575.95	399 857.80	335 489.14	-64 368.66	-16.10
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	14 018.72	43 853.95	44 638.63	9 467.82	-35 170.81	-78.79
78	REPRISE SUR PROVISIONS	15 000.00	0.00		10 000.00	10 000.00	
TOTAL RECETTES REELLES		9 898 899.82	9 672 963.82	10 336 411.22	10 509 817.37	173 406.15	1.68
042	OPERAT D'ORDRE	2 648.05	2 648.05	21 983.22	23 867.16	1 883.94	8.57
TOTAL RECETTES AVANT REPRISE RESULTATS PRECEDENTS		9 901 547.87	9 675 611.87	10 358 394.44	10 533 684.53	175 290.09	1.69
002	REPRISE EXCEDENT FONCTIONNEMENT	2 062 438.61	1 513 728.03	1 733 088.53	1 737 872.91	4 784.38	0.28
TOTAL GENERAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		11 963 986.48	11 189 339.90	12 091 482.97	12 271 557.44	180 074.47	1.49
RESULTATS DE FONCTIONNEMENT		2 747 471.24	2 116 809.95	2 661 294.44	2 456 644.69	-204 649.75	-7.69

1 – Chapitre 70 - Produits des services : 435 038 € (+2.43%)

Ce chapitre comprend les recettes provenant de la facturation de nos services rendus à la population dont :

- la restauration scolaire pour 349 897 € (+ 5.20%) détail en dépenses compte 60623,
- les activités de loisirs et sportives pour les jeunes (présenté avec les dépenses du compte 6288) pour 19 869 €,
- les abonnements de la médiathèque pour 4 774 € (baisse de 5.80 %),
- la vente de billets de spectacle à la Maison des Arts et de la Culture (3 754 €),
- les diverses redevances d'occupation du domaine en baisse de 18 000 €. (ENEDIS et ORANGE n'ont pas versé les redevances 2022) elles seront perçues en 2023.
- les concessions cimetières (14 099 €) en baisse de 40.26 %,
- les remboursements des frais fluides et entretien des locaux pour 19 475 € (+60.24%) facturés à l'ODEL VAR,
- le remboursement des frais de stage d'un agent de police municipale suite à son départ pour 9 684 €,
- les frais d'enlèvement et de mise en fourrier de 5 chiens pour 730 € ,
- les locations de matériel (chaises, tables aux particuliers et nacelle à Evenos) : 556 €
- la participation de la Communauté d'Agglomération pour les accompagnants dans les cars scolaires (intra-muros) de 10 486.25 €.

2 – Chapitre 73 – Impôts et taxes : 8 239 395 €

Le chapitre des impôts et taxe (masse brute) est en évolution de 3.49 % et représente 78.39 % des recettes réelles de fonctionnement. Les recettes nettes fiscales sont de 7 678 237 € (après prélèvement des 561 158 € de pénalités art. 55 SRU, FPIC.

Le produit des impôts notifié en mars 2022 (état 1259) était de 5 908 903 €. Nous avons perçu au 31 décembre 5 923 682€ soit + 14 779 €.

FISCALITE 2022 - BP 2022						FID : 083-218300168-20230316-2023_03_16_3B-DE						
TAXES	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES 2022 (état 1259)	ECART BASES 2022/2021 (en €)	ECART BASES 2022/2021 réajustées ipch (en %) = variation physique	TAUX	PRODUIT ATTENDU 2022 (produit voté BP 2022)	BASES REELLES 2022 ETAT 1288	PRODUIT REEL A PERCEVOIR	LISSAGE TAXE FONCIERE	COEFFICIENT CORRECTEUR EUR (*)	PRODUIT REEL 2022 (DECEMBRE 2022)	TOTAL PRODUITS PERCUS 2022 (73111) *	ECART PRODUIT PERCU/VOTE
TAXE FONCIERE PROPRIETE BATIE	13 318 000	128 553	0.97	40.29	5 365 822	13 388 963	5 394 413	8 636	23 392	5 426 441	5 426 441	60 619
TAXE FONCIERE PROPRIETE NON BATIE	109 100	-1 495	-1.35	108.11	117 948	111 235	120 256			120 256	120 256	2 308
RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ETRE VOTE	13 427 100	127 059	0.96		5 483 770	13 500 198	5 514 669	8 636	23 392	5 546 697	5 546 697	62 927
COEFFICIENT CORRECTEUR 2022 : 1.004321					23 231		23 392					-23 231
Taxe d'habitation (sur résidences secondaires)	3 056 515			11.13	340 190	2 842 129	316 329			316 329	316 329	-23 861
Taxe d'habitation résidences secondaires (surtaxe)	2 772 322	554 464		11.13	61 712	517 017	57 544			57 544	57 544	-4 168
SOUS TOTAL TAXE HABITATION					401 902					373 873	373 873	-51 260
Rôle complémentaire versé en décembre											3 112	3 112
TOTAL PRODUIT IMPOTS (art.73111)					5 908 903					5 920 570	5 923 682	14 779

* coefficient correcteur intégré dans la taxe foncière

* 73111 : le produit versé correspond au montant maxi issu de l'état final 1288 et d'une rôle complémentaire de 3 112 €.

Ci-dessous le détail du chapitre 73 « impôts et taxes ».

TAXES/ANNEES	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	ECART 2022/2021 EN €	ECART 2022/2021 EN %	Observations
73111 - Contributions directes	5 408 017.00	5 443 364.00	5 687 008.00	5 923 682.00	236 674.00	4.16	Détail dans note de synthèse - bases fiscales en évolution de 3.20 en 2022.
7318 - Autres impôts locaux	12 108.00	22 005.00	52 168.00	22 714.00	-29 454.00	-56.46	versement de rôles supplémentaires année précédente taxes foncières et taxe habitation
73211 - Attribution de compensation	728 441.36	689 047.94	674 194.00	696 436.00	22 242.00	3.30	Notification Communauté agglomération Sud Ste Baume - Délibération decembre 2022
7333 taxes funéraires	3 500.00	3 300.00			0.00		suppression en 2021
7336 - Droits de place	96 758.68	58 063.80	82 467.10	94 585.80	12 118.70	14.70	Création d'une régie unique d'occupation du domaine public en mai 2022- Ces recettes proviennent des marchés hebdomadaires (85 592 €), de la brocante du 15 août, automne des gourmands, printemps des jardiniers... et toute occupation du domaine (8 993 €)
7337 - Droits de stationnement	-	-			0.00		Ex imputation fourrière automobiles
7338 - Autres taxes	16 989.21	12 747.94	18 868.06	22 986.71	4 118.65	21.83	fourrière automobiles. Passage en DSP au 1er juillet 2022 (10 788 €)- Terrasses bars restaurants, commerces.. (12197 €)
7343 - Taxe sur les pylones électri.	24 280.00	25 430.00	26 010.00	26 690.00	680.00	2.61	tarif fixé par loi de finances
7351 - Taxe sur l'électricité	259 446.41	253 750.75	269 872.74	287 378.59	17 505.85	6.49	taxe sur les consommations d'électricité
7362 - Taxes de séjour	67 627.02	35 702.35	45 117.93	70 641.93	25 524.00	56.57	versé par les vacanciers (hôtels, meublés..)
7368 - Taxe locale sur la publicité extérieure			16 460.20	19 933.05	3 472.85	21.10	2ème année -
7381 - Taxe add. droits de mutation	796 128.16	904 290.20	1 089 357.77	1 072 904.26	-16 453.51	-1.51	Prévision : 750 k€ -
7388 - Autres taxes diverses	137 091.00	0.00	0.00	0.00	0.00		en 2019 : taxe sur terrains devenus constructibles
73 - IMPOTS ET TAXES	7 550 386.84	7 447 701.98	7 961 523.80	8 237 952.34	276 428.54	3.47	

3 – Les dotations et participations : 1 410 207.19 € soit 13.64 % des recettes réelles de fonctionnement.

Ce chapitre regroupe les dotations de l'Etat, les allocations compensatrices, et diverses participations versées par la caisse d'allocations familiales, les subventions pour les recrutements du Responsable Médiathèque et du Chargé de projet du dispositif « Petites Villes de Demain ».

Ci-dessous détail des recettes enregistrées dans ce chapitre.

Compte d'exécution	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	ECART	ECART	OBSERVATIONS
					2022/2021 en €	2022/2021 en %	
7411 - Dotation forfaitaire	775 841.00	777 233.00	781 725.00	788 055.00	6 330.00	0.81	Evolution liée à la part population - DGF de base idem 2021
74123 - Dotation solidarité urbaine	62 517.00				0.00		Non éligible depuis 2020
74127 - Dot nationale de péréquation	234 547.00	260 237.00	270 713.00	265 754.00	-4 959.00	-1.83	Dotation attribué en fonction du potentiel fiscal et financier des collectivités qui doit être inférieur au potentiel fiscal des communes de même strate.
744 - fctva fonct	8 340.00	9 932.00	6 081.00	16 257.10	10 176.10	167.34	reversement 16.404 % du montant TTC sur dépenses de fonctionnement éligibles (entretien bâtiments, voies, réseaux et informatique en nuage)
746 - DGD	9 776.00	19 058.00	50 085.00	37 412.00	-12 673.00	-25.30	urbanisme : 1 500 € - traitement agent médiatèque : 35 912 €
74718 - Autres	1 213.10	12 482.60	107 585.38	93 550.36	-14 035.02	-13.05	Part. Etat traitement manager commerce - Chef de projet PVDD - Elections 2021 présidentielles et législatives - Maison France Service
7473 - Subv. département	2 071.64	1 833.65	6 248.00	1 248.00	-5 000.00	-80.03	Mise à disposition équipements sportifs - En 2021 : subvention pour programmation culturelle non attribuée en 2022.
74748 - Subventions communes		6 330.02			0.00		
7478 - Autres organismes	120 410.12	138 334.62	144 860.81	130 119.12	-14 741.69	-10.18	CAF pour les ALSH et contrat enfance
7482 - Compensat perte taxe adit	460.00	627.00	421.00	396.00	-25.00	-5.94	
74834 - Etat/compens. taxe fonc.	15 031.00	16 300.00	27 621.00	33 137.00	5 516.00	19.97	Exonérations accordées par l'Etat. Bases exonérées : 1 642 316 € - Compensation Etat sur base de 234 515 € aux taux de 1991 soit 14.13%
74835 - Comp. exonération taxe d'hab.	138 970.00	145 356.00	6 287.00	6 287.00	0.00	0.00	Compensation pour taxe sur les logements vacants
7484 dotation recensement	18 397.00				0.00		
7485 - dot p/titres sécurisés	12 130.00	12 130.00	8 580.00	14 630.00	6 050.00	70.51	En 2022 : 1312 passeports et 1395 cartes identité délivrés.
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 399 703.86	1 399 853.89	1 410 207.19	1 386 845.58	-23 361.61	-1.66	

4 - Les revenus du patrimoine : 93 580 € (- 1.99 %)

Il s'agit notamment des biens immobiliers mis en location, et des loyers perçus pour les jardins familiaux, et les locations de salles, les locations de terrain pour les antennes téléphoniques (Rouquet, CTM et stade de Ruby et antenne TDF radioélectrique) ;

5 - Les atténuations des charges : 335 489 € (soit - 16.10%)

Il est constaté une baisse de 64 368 €. Ce sont les remboursements des indemnités journalières pour maladie ou maternité, paternité et accidents du travail (régime des fonctionnaires territoriaux), de l'indemnité pour l'inflation (13 100 €) et de la participation aux contrat aidés.

Il est précisé que les participations de l'Etat pour le poste créé dans le cadre de PVDD et pour l'extension des horaires de la bibliothèque sont imputées au chapitre 74 et non au chapitre 013. Néanmoins, le montant

total attribué en 2022 pour ces deux postes est de 94 395 € (dont une répartition de 2022 pour 15 668 €).

Ainsi, les recettes venant en déduction de la masse salariale brute pour 2022 sont de **429 884 €**. La masse salariale nette réelle est de 5 029 958 €.

6 – Les produits exceptionnels : 9 467 €

Il s'agit de produits divers constitués notamment d'astreintes d'urbanismes recouvrées pour 988 €, de remboursements de sinistres (local service propreté et poteau éclairage) pour 4 610 €, d'un remboursement par la CDC d'une dotation pour un agent qui avait sollicité une formation dans le cadre du CPF non suivi d'effet pour 3 630 €.

S'agissant des opérations d'ordre, la quote part des subventions correspondant à l'amortissement des biens subventionnés pour 23 867 €.

Enfin est repris le résultat excédentaire de l'année 2021 de 1 737 872 €.

La section de fonctionnement se solde à nouveau par un résultat global excédentaire 2022 de 2 456 644,59 € soit une diminution de 7.69 % avant couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Pour parfaire ces chiffres, une analyse détaillée des charges et des produits vient compléter la présentation du compte administratif 2022.

Il est rappelé ci-dessous la notion de capacité d'autofinancement brute et nette

La capacité d'autofinancement brute : La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

La capacité d'autofinancement nette : La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible. La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

ANALYSE DES EQUILIBRES FONDAMENTAUX 2020-2022

RUBRIQUES	CA 2020	CA 2021	CA 2022	ECART CA 2022 / CA 2021 (EN EUROS)	ECART CA 2022 / CA 2021 (EN %)
PRODUITS TOTAL DE FONCTIONNEMENT (A)	8 691 141	9 426 573	9 637 038	210 465	2.23
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	8 688 493	9 404 590	9 603 169	198 579	2.11
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (B)	8 088 827	8 498 367	8 918 266	419 899	4.94
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	7 733 542	8 118 432	8 514 935	396 503	4.88
RESULTAT COMPTABLE (A-B)	602 313	928 206	718 772	-209 434	-22.56
VENTILATION RECETTES FONCTIONNEMENT COURANT					
RESSOURCES FISCALES (73)	6 844 807	7 429 560	7 678 237	248 677	3.35
Dont impôts locaux	5 465 369	5 735 869	5 942 563	206 694	3.60
Reversement fiscalité groupement	689 048	674 194	696 436	22 242	3.30
Autres impôts	690 390	1 019 497	1 590 730	571 233	56.03
DOTATIONS (74)	1 399 854	1 410 207	1 386 846	-23 362	-1.66
Dotation Globale de Fonctionnement	1 037 470	1 052 438	1 053 809	1 371	0.13
Allocations compensatrices de la fiscalité	174 413	42 909	54 450	11 541	26.90
Autres dotations	187 971	314 860	278 587	-36 273	-11.52
AUTRES PRODUITS	399 978	520 184	528 619	8 436	1.62
TOTAL PRODUITS FONCTIONNEMENT COURANT	8 644 639	9 359 951	9 593 702	233 751	2.50
VENTILATION CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT					
Achat et charges externe (60/61/62)	2 168 103	2 482 446	2 682 083	199 637	8.04
Frais de personnel (masse nette)	4 753 079	4 954 968	5 124 353	169 385	3.42
Contingents-subventions (65)	497 779	401 894	430 232	28 338	7.05
Impôts et taxes (635)	9 910	9 591	10 403	812	8.47
Autres charges gestion courante (65)	134 429	135 766	142 731	6 965	5.13
CHARGES FONCTIONNEMENT COURANT	7 563 301	7 984 665	8 389 802	405 137	5.07
RESULTATS					
EXCEDENT BRUT FONCTIONNEMENT	1 081 338	1 375 286	1 203 900	-171 386	-12.46
FRAIS FINANCIERS	136 178	121 207	111 649	-9 558	-7.89
PRODUITS EXCEPTIONNELS (comptabilisés dans autres produits)	43 854	44 639	9 468	-35 171	-78.79
CHARGES EXCEPTIONNELLES	33 063	7 559	13 484	5 925	78.38
CAPACITE AUTOFINANCEMENT BRUTE OU EPARGNE BRUTE	955 951	1 291 158	1 088 235	-202 923	-15.72
REMBOURSEMENT CAPITAL DETTE	445 353	432 538	417 790	-14 748	-3.41
CAPACITE AUTOFINANCEMENT NETTE OU EPARGNE NETTE	510 598	858 620	670 445	-188 176	-21.92



II – SECTION D'INVESTISSEMENT :

Présentation de la section d'investissement selon la maquette du compte administratif.

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE COMPTE ADMINISTRATIF 2022					
Dépenses d'investissement	BP 2022 + DM 2022	Mandats émis	Restes à réaliser au 31.12.22	Réalisé 2022 (mandats + restes à réaliser)	Taux de réalisation budgétaire
Dépenses d'équipement brut	3 979 626	2 301 102	1 341 835	3 642 937	91.54
Dépenses financières	441 289	417 790	0	417 790	94.67
Total dépenses réelles	4 420 915	2 718 892	1 341 835	4 060 727	91.85
Opérations d'ordre	134 723	79 763	0	79 763	59.21
Total dépenses investissement	4 555 638	2 798 655	1 341 835	4 140 490	90.89
Solde exécution reporté année 2021	305 203				0.00
TOTAL DEPENSES	4 860 841	2 798 655	1 341 835	4 140 490	85.18
Recettes d'investissement	BP 2022 + DM 2022	Titres émis	Restes à réaliser au 31.12.22	Réalisé 2022 (titres + restes à réaliser)	Taux de réalisation budgétaire
Recettes d'équipement	1 803 942	1 319 848	686 932	2 006 780	111.24
Recettes financières	1 183 618	1 210 970	0	1 210 970	102.31
Total recettes réelles	2 987 560	2 530 818	686 932	3 217 750	107.70
Opérations d'ordre	1 873 281	454 226	0	454 226	24.25
TOTAL RECETTES	4 860 841	2 985 044	686 932	3 671 976	75.54
Résultats de l'exercice		186 389	-654 903	-468 514	
Reprise solde 2021		-305 203		-305 203	
Total résultats 2022		-118 814	-654 903	-773 717	

A – Les dépenses :

La section d'investissement regroupe les dépenses financières, les dépenses d'équipement brut et les opérations d'ordre.

- Les dépenses financières : constituées du remboursement du capital de la dette pour 417 790 € représentent 15.36 % des dépenses réelles mandatées soit une baisse de 3.52 %. Pour mémoire en 2021, le remboursement du capital de la dette était de 432 537,93 €.



ENDETTEMENT	2019	2020	2021	2022
Encours au 01/01	5 020 553	4 523 843	4 078 490	4 208 952
Remboursement intérêts	146 302	136 765	121 797	112 056
Remboursement Capital	496 710	445 353	432 538	417 791
Total remboursement échéance annuelle	643 012	582 118	554 335	529 847
Encours au 31/12	4 523 843	4 078 490	4 208 952	4 441 161

L'encours au 31 décembre comprend l'emprunt réalisé de 650 000 € en 2022. L'annuité est en diminution de 4.41 %.

Il est rappelé que selon la charte GISSLER, notre encours ne présente aucun risque puisque la totalité de la dette est classée niveau 1 et classe A (aucun emprunt toxique).

- Les dépenses d'équipement brut : 3 642 937 €

Les dépenses en évolution de 24.66 % (par rapport à 2021), se déclinent selon les opérations détaillées ci-dessous.

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES A LA CLOTURE AU 31 12 2022

OPERATION	OBJET	BUDGET 2022	CA 2022 - MANDATE	CA 2022 RESTES A REALISER	CUMUL	TAUX DE REALISATION (mandat + restes à)	OBSERVATIONS
204	SUBVENTION EQUIPEMENT VERSE (PLUVIAL) CASSB	58 466.00	29 946.00	0.00	29 946.00	51.22	Délibération CASSB - révision attributions 12.12.22
201402	P.L.U. ET ETUDES	77 661.00	12 399.00	41 022.00	53 421.00	68.79	Poursuite du plu
201903	LOGT SOCIAUX	145 000.00	145 000.00	0.00	145 000.00	100.00	2ème année de versement pour projet Mésanges et Hirondelles
201904	REHABILIT BATIMENTS & ADAP	1 440.00	0.00	1 440.00	1 440.00	100.00	attente attestation Gavot
202001	REAMENAGEMENT CANTINES & REFECTOIRE	28 935.05	23 735.23	5 153.73	28 888.96	99.84	Solde travaux réfection plonge et acquisition de matériel (tables de tri et composteur, armoire froide négative, groupe de ventilation)
202002	EQUIPEMENTS SPORTIFS	1 130 524.52	1 014 880.68	75 851.68	1 090 732.36	96.48	Travaux stade de foot et piste athlétisme - Reste à réaliser au 31.12.2022 le grillage.
202003	VOIRIE RESEAUX MOBILIER URBAIN	760 059.67	199 193.18	558 846.91	758 040.09	99.73	Mobilier urbain : Pose de 8 bornes escamotables (51 832 €) - 3 Panneaux lumineux information (44 725 € - panneaux des rues en provençal (6 381 €)- ciel de rue Portalis (14 693 €) - Travaux : Réfection délaissé PAV RDN8 (18 020 €) - Part. carrefour les lèques (44 193 €) - Travaux économie énergie T2 (19 350 €) - Reste à réaliser : aménagement entrées de ville et ronds point : 39 529 € - Travaux réseau EDF pour gendarmerie et logements sociaux (91 654 €) - Avenue Souvenir Français (298 549 €)- Etude mobilité douce (32312 €) - Etude Esplanade de Gaulle (5 500 €) - Part. fin trottoirs RDN8 (19 800 €) - Armoire électrique Bd Libération pour le marché (6 869 €) - Travaux économie énergie 3T : 49 583 €. Solde à verser 2nde tranche : 15 050 €.
202005		462 072.70	214 658.95	205 399.19	420 058.14	90.91	Etude Marius Mari : 16 908 € - Foyer Mistral : 46 526 € - Mistral études et diagnostics : 43 812 € - Solde sécurisation écoles : 46 973 € - Sanitaires Malraux : 68 723 € - Aménagement chaufferies Azur et HdV : 8 129 € - Eglise : 19 968 € - Etanchéité terrasse CLSH : 11 574 € - Installation climatisation crèche : 84 566 € - Audit énergétiques programme SEQUOIA et complément écoles : 37 538 € - Divers travaux école et diagnostics : 12 140 € - Solde travaux locaux PM : 23 201 €
202006	EQUIPEMENTS DES SERVICES	237 734.90	139 153.40	90 001.41	229 154.81	96.39	Equipement informatique et logiciels RH URBA Commande publique : 86 519 € - Véhicule et équipement services techniques : 39 356 € - Equipement maison des arts et matériel festivités : 27 908 € - Equipemen PM : 5 044 € - Réfection réseau vidéoprotection : 20 375 € - Matériel son salle du conseil + écran vidéo : 47 992 € -
202007	PREVENTION SECURITE	70 851.34	32 215.18	7 867.20	40 082.38	56.57	Travaux débroussaillage : 5 439 € - Equipement radio salle de crise, bac écologique feu pour formation, solde videoprotection,
202008	ACQUISITIONS FONCIERES	197 202.00	147 156.03	20 027.00	167 183.03	84.78	Terrains st François, la Plaine, terrains de voirie et terrain baronuecho (vente annulé en janvier par le propriétaire).
202010	AMELIORATIONS CADRE DE VIE	41 430.40	20 949.48	0.00	20 949.48	50.57	Brumisateurs jardin des gobelets : 11 294 € - Restauration statue Sacré cœur : 2400 € - Panneaux route partagée : 1 430 € - cabane à
202101	ARBRES EN VILLE	131 248.90	57 828.90	55 593.40	113 422.30	86.42	
202102	OPAH	57 000.00	0.00	56 400.00	56 400.00	98.95	Travaux réalisés en 2022 - reste facture à liquider.
202201	TRANSITION ENERGETIQUE BATIMENTS SCOLAIRES	290 000.00	215 287.70	0.00	215 287.70	74.24	1ere tranche des travaux
202202	PARCS ET JARDINS	290 000.00	48 697.89	224 232.98	272 930.87	94.11	Equipement et aménagement jardin des Gobelets avec WC aux normes ADAP achevés en 2022. Reste les factures à liquider 265 064 €. Matériel jardins familiaux : 7 866€
TOTAL DES PROGRAMMES D'EQUIPEMENT		3 979 626.48	2 301 101.62	1 341 835.50	3 642 937.12	91.54	

- **Les dépenses d'ordre** : 79 763 €

Il est précisé que ces écritures n'impactent pas la trésorerie et doivent être toujours équilibrées au sein de la même section et entre sections.

On distingue deux types d'opération d'ordre :

- Les opérations d'ordre de section à section qui comptabilisent l'amortissement des subventions d'équipement en dépense d'investissement et transféré en recettes d'investissement pour 23 867 € en 2022.
- Les opérations d'ordre à l'intérieur de la même section : concerne des opérations patrimoniales en section d'investissement pour 55 896 € en 2022 et correspondent à l'intégration dans le patrimoine des terrains acquis à l'€ symbolique mais qui ont une valeur minimale définie dans les actes notariés ou administratifs pour 4 800 € (terrain des Lèques), et de la réémission d'un titre de recettes pour les travaux exécutés d'office pour le compte de tiers dans le cadre des obligations légales de débroussaillage pour 51 096 € (Propriété la Cigalière).

B – Les recettes d'investissement :

Comme les dépenses d'investissement, les recettes d'investissement sont constituées des recettes d'équipement, de recettes financières et de recettes d'ordre.

- **Les recettes d'équipement totales** : 2 006 780 € financent 55.08 % des dépenses d'équipement totales. Elles sont constituées de :
 - ✓ Subventions d'équipement notifiées ou perçues pour 828 705 €
Produits des amendes de police : 100 058 € (+76.61 %. En 2021 le produit versé était de 56 653 €)
DETR 2020 (aménagement cuisine Malraux) : 37 012 €
DETR 2018 (solde réseau) : 4 703 €
DETR 2020 (stade de foot) : 180 000 €
DEPARTEMENT 2022 (stade de foot) : 200 000 €
DETR 2022 (transition énergétique) : 253 442 €
REGION 2021(arbres en ville) : 53 490 €
 - ✓ Régularisation imputation comptable opération « stade de foot » : 528 075 € (équilibré en dépenses d'investissement)
 - ✓ Emprunt de 650 000 € : 17,84 % des dépenses d'équipement totales.

Il est rappelé les conditions de la mobilisation de cet emprunt :

Taux : 0.90 % - durée : 25 ans - Annuité : 29 150 € (annuité 1ere année en 2023 : 25 368 €).

Cet emprunt est destiné à couvrir les réseaux, les voiries, les subventions pour la construction des logements sociaux, les éclairages du stade de foot... (amortissables jusqu'à 30 ans).

Après intégration de cet emprunt de 650 000 € au 31.12.2022 dans le capital restant dû, notre capacité de désendettement est de 4 années. Il est rappelé que cet indicateur d'analyse financière correspond au ratio entre l'épargne brute et le stock de dettes.

Le ratio qui permet de mesurer le poids de la dette par rapport à la richesse de la Collectivité soit l'encours sur les recettes réelles de fonctionnement est de 46.24 %.

- **Les recettes financières** : 1 210 970 €

Elles intègrent le fond de compensation de TVA pour 157 824 €, la taxe d'aménagement pour 129 724 € et de l'excédent de fonctionnement capitalisée pour 923 421 € (autofinancement affecté à la couverture du besoin de financement de 2021).

• **Les recettes d'ordre : 454 226 €**

Il s'agit des dotations aux amortissements pour 398 330 € et des opérations patrimoniales de 55 896 €. (Écritures d'imputation définitive des immobilisations).

Le résultat de clôture de la section d'investissement se solde par un besoin de financement compte tenu des restes à réaliser de 773 717 € qui sera couvert par l'affectation du résultat de fonctionnement.

Pour information structure des dépenses totales (fonctionnement et investissement) par fonction.

